Mairie de Saint-Gervais-Les Bains
50, avenue du Mont d'Arbois
74170 SAINT GERVAIS LES BAINS

DEPARTEMENT DE LA HAUTE SAVOIE

Plan Local d'Urbanisme
SAINT-GERVAIS
LES BAINS

Plan de zonage

PLAN N° 4
ECHELLE : 1/7500

PROCEDURE DU PLU
APPROBATION le : 12/11/2008

REVISION	MODIFICATION	MODIFICATION (suite)
N°1 - Tirage au sort du 10/04/2013	M°1 - 10/03/2009	M°5 - 27/04/2016
N°2 - Tirage au sort du 10/04/2013 et complétée le 10/05/2013	M°2 - 19/10/2009	M°6 - 19/05/2004
	M°3 - 17/12/2009	
	M°4 - 17/10/2013	

PROCEDURE DU PLU
APPROBATION le : 10/03/2009 ET COMPLETE le : 10/03/2009

REVISION	MODIFICATION	MISE A JOUR	MEC
	M°4 - 23/06/2017		
N°1 - Tirage du 19/12/2011	M°1 - Simplifiée du 20/09/2012	M°1 - 22/09/2014	
	M°2 - 05/03/2013		
	M°3 - 08/06/2015		
N°2 - Tirage du 05/11/2014	M°5 - Simplifiée du 13/07/2017	M°2 - 05/07/2017	M°4 - 31/08/2022
	M°6 - Simplifiée du 12/06/2018	M°3 - 31/10/2018	
	M°7 - 15/02/2021	M°4 - 15/11/2021	
		M°5 - 15/11/2021	
		M°6 - 15/11/2021	
		M°7 - 30/05/2022	
N°2 - Allégée du 14/06/2022			
N°1 - Allégée du 25/07/2022	M°8 - 11/10/2022	M°8 - 30/01/2023	

CONCEPTION : CABINET ARCHE

Données Cadastrales 2024 - Droit de l'Etat réservé
Source DGFIP

RENSEIGNEMENTS DIVERS

- Annulation de la zone suite au jugement du Tribunal Administratif du 31 Octobre 2019 (la Zone AUB de l'Esseu, la Zone Humide du camping des Dômes de Miage)
- Modification de la zone suite au jugement du Tribunal Administratif du 31 Octobre 2019 (la Zone AUD des Bellesses)
- Suppression des OAP n°5 et n°7 suite au jugement du Tribunal Administratif du 31 Octobre 2019
- Les emprises situées dans une bande de 75 mètres de part et d'autre de l'axe de la RD 1205 sont soumises aux dispositions fixées par l'article L111-1-4 du code de l'urbanisme
- Les constructions technologique ou les constructions peuvent être interdites ou soumises à des conditions spéciales (article R111-20 2° du code de l'urbanisme)
- Zone non aedificandi en raison du transfert du droit à construire effectué : L151-25 du code de l'urbanisme
- Périmètre soumis à OAP
- Espace boisé : L151-23 du code de l'urbanisme
- Corridor écologique : L151-23 du code de l'urbanisme
- Zones humides : L151-23 du code de l'urbanisme

INFRASTRUCTURES ET EMPLACEMENTS RESERVES

- Espace boisé classé : L113-1 du code de l'urbanisme
- Zone non aedificandi en application de l'article R151-31 2 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé, article L151-41 du code de l'urbanisme
- Projet de pistes de ski alpin et nordique en application de l'article R151-48 du code de l'urbanisme
- Pistes de ski alpin et nordique en application de l'article R151-48 du code de l'urbanisme
- Emplacement réservé pour service public et installation d'intérêt général, L151-41 du code de l'urbanisme
- Remontées mécaniques (R151-48)
- Exploitation agricole : L111-4 du code de l'urbanisme
- Ferme fortifiée : L151-19 du code de l'urbanisme
- Bâtiment repéré au titre du patrimoine/etc : L151-19 du code de l'urbanisme

ZONES URBAINES

- UA - Centre-ville à conforter dans leur vocation actuelle
- UA1 - Zone d'extension autour du chef lieu composée essentiellement de petits immeubles de logements
- UB - Zone bâtie assez dense en périphérie du centre-ville
- UD - Zone réservée aux constructions et installations liées aux activités touristiques : hôtels, restaurants, commerces, services
- UC - Hameaux traditionnel et extension des hameaux
- UD - Zone urbanisée avec des habitations implantées de manière discontinue environnées d'espaces verts
- UDc1 - Zone réservée aux constructions et installations liées au camping pouvant aussi accueillir des logements
- UDc2 - Zone réservée aux constructions et installations liées au camping
- UE - Zone destinée à l'accueil d'activités économiques
- UE1 - Zone destinée à l'accueil d'activités économiques à caractère industriel
- UF - Zone réservée à l'accueil d'équipements collectifs
- UFa - Zone réservée à l'accueil d'équipements médicaux
- UFth - Zone d'équipements réservée aux constructions et installations liées au thermalisme

ZONES D'URBANISATION FUTURE

- AUb - Zone à urbaniser pouvant accueillir des constructions individuelles et de petits immeubles
- AUBb - Zone à urbaniser destinée au développement d'un programme mixte basé sur les activités touristiques de la station du Bettex : hôtels, résidences hôtelières, commerces, équipements, logements.
- AUd - Zone à urbaniser destinée à l'accueil d'habitations et des activités hôtelières ou paraléhôtelières environnées d'espaces verts paysagers

ZONES NATURELLES de qualité à préserver

- A - Zone de valeur agricole à protéger
- N1 - Zone naturelle pouvant accueillir des équipements collectifs et des constructions liées aux activités agricoles ainsi que des annexes à l'habitation à usage de garage
- N1Ht - Zone naturelle où sont autorisées les annexes à l'habitation
- N2 - Zone naturelle pouvant accueillir des équipements collectifs et des logements de fonction liés à des équipements
- N3 - Zone naturelle : Secteur de taille et de capacité d'accueil limitée pour accueillir des constructions nouvelles à usage de logements
- N4 - Zone naturelle : zone accueillant des activité de restauration ou de services pouvant faire l'objet d'extensions limitées
- N5 - Zone naturelle : zone accueillant des activité de restauration ou de services pouvant faire l'objet d'extensions limitées - support de 72,75 m de l'hôtel "Refuge de l'Igloo"

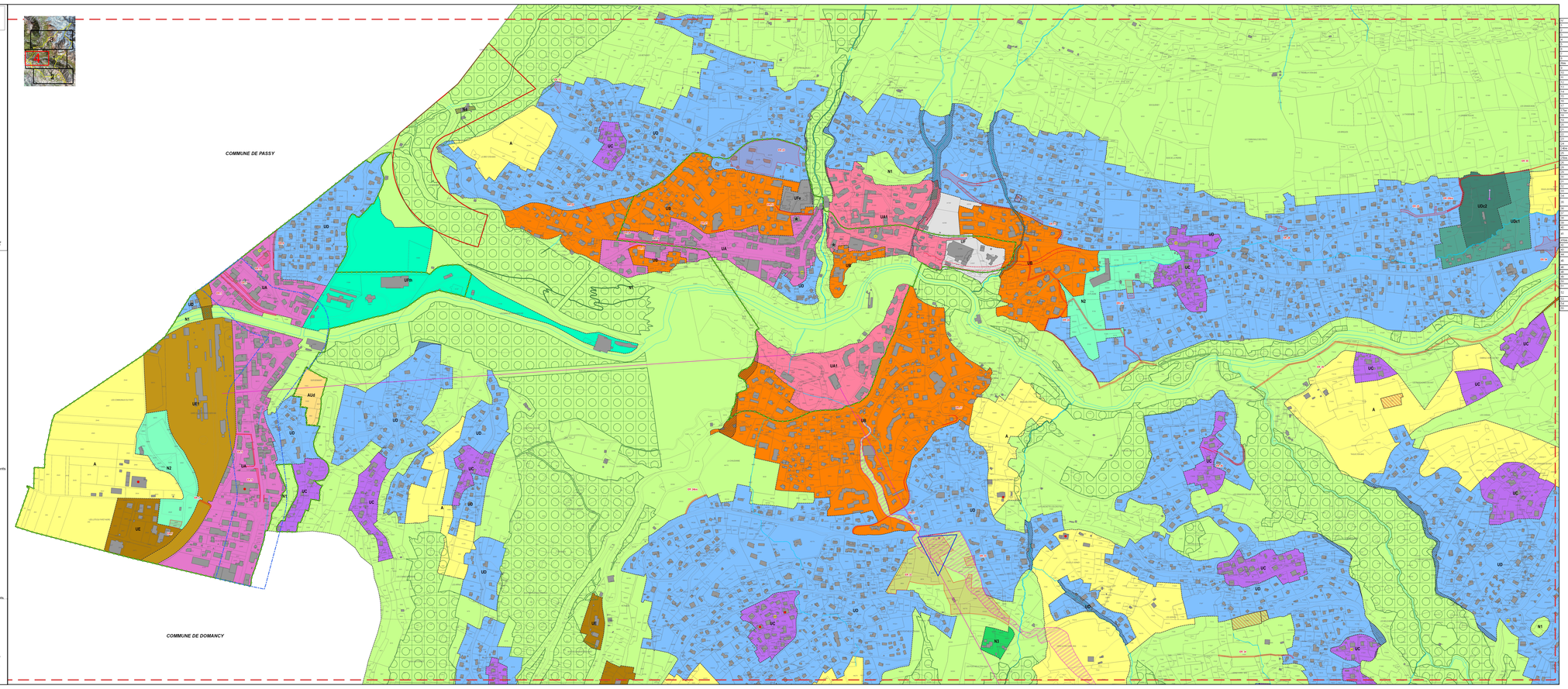

Liste des Emplacements Réservés

N°	Désignation	Localisation	Superficie	Bénéficiaire
1	Elargissement de la RD 1205 Plateforme : 10m	Avenue de Chamonix	1652m²	Commune
2	Elargissement passage inférieur de la voie ferrée Plateforme: 10m	Rue du Calvaire	20m²	Commune
3	Emplacement réservé supprimé			
4	Emplacement réservé supprimé			
5	Elargissement de la RD 1205 Plateforme : 10m	Avenue de Genève	1214m²	Commune
6	Elargissement chemin Plateforme : 10m	Route de Saint Gervais	1000m²	Commune
7	Ouvrage/parcelle du créatéro	Rue de Cilaïno	1819m²	Commune
8	Emplacement réservé supprimé			
9	Emplacement réservé supprimé			
10	Création d'une dérivation réalisé le RD 909 et la RD 902 Plateforme: 10m	Du point du diabla à l'avenue de Miage en passant à l'ouest de la patinoire	25m²	Commune
11	Emplacement réservé supprimé	Chef Lieu - Le Chalaet	1033m²	Département
12	Elargissement et prolongement de la route du vernay Plateforme: 4,5 à 6m	Chemin du Vernet Chemin de la Tolle	1130m²	Commune
13	Elargissement passage Sous voie	Centre Bourg Haute Savoie	1000m²	Commune
14	Réservoir avec protection quelque soit la nature	Le Bray Lotissement	400m²	Commune
15	Elargissement chemin Plateforme: 10m	Route de Saint Gervais Terme	1000m²	Commune
16	Emplacement réservé supprimé	Le Bettex aux Prés	2400m²	Commune
17	Emplacement réservé supprimé			
18	Elargissement de la route du Mont (ch) Plateforme: 6m	Les Cendre	461m²	Commune
17bis	Emplacement réservé supprimé			
19	Emplacement réservé supprimé			
20	Elargissement de l'avenue du Mont Paccard	Le Forêt du Mileu	1212m²	Commune
21	Elargissement de la route du Mont Paccard et prolongement le long du Mont Paccard	Le Forêt du Mileu	1000m²	Commune
22	Elargissement de la rue du Mont Lachat	Le Forêt Duport	1124m²	Commune
23	Régularisation d'une liaison entre les deux parties de la rue du Mont Lachat	Vers le gare du Tilleul et vignette	1000m²	Commune
24	Création de 40 logements sociaux et de 40 logements destinés aux gérontes	Terrain Fortier	1400m²	Commune
25	Gabiet à créer Plateforme: 3m	Plaine Bois Prêtz	3853m²	Commune
26	Création d'un chemin d'accès à la zone Nord - Le Chaudanne Plateforme: 3 m hors tout	Le Chaudanne	1750m²	Commune
27	Prolongement du chemin du Poirier Plateforme: 5m	Le Poirier Nicolas au réservoir et chemin d'exploitation de la forêt	575m²	Commune
28	Prolongement du chemin de Pierre Plateforme: 5m	Le Pierre	1000m²	Commune
29	Régularisation de la voie de Pierre Chemin Blanc Plateforme: 5m	Le Grange Cocard Km Blanc Chemin du Creux	4810m²	Commune
30	Aménagement du carrefour des routes du Poirier et du chemin du Poirier	Le Grange des Bernards	1000m²	Commune
31	Gabiet à créer Plateforme: 3m	Les Granges Aux Malagnes rive gauche du torrent	1120m²	Commune
32	Création de logements sociaux	Eaux Bonnes Terrains THF	4000m²	Commune
33	Gabiet à créer Plateforme: 3m	Du Vidal Noiret au river Dzoz le long du Bréneret rive gauche	1270m²	Commune
34	Gabiet à créer Plateforme: 3m	Des Granges des Chaître au haut Blanchet	1530m²	Commune
35	Création d'une prescolaire de rue à la Planchette	Le Planchette	1320m²	Commune
36	Gabiet à créer Plateforme: 3m	L'Entay Etroi Bas	551m²	Commune
37	Création d'une piste multa-usage Empriss (largeur totale) : 8m	Du Plateau de la Croix au Berthier par le pistis de vin du Tonol (ou jusqu'à Combloux)	3800m²	Commune
38	Gabiet à créer Plateforme: 3m	Du Gabiet vers le Mont d'Arbois	480m²	Commune
39	Gabiet à créer Plateforme: 3m	Du Tonkhoe vers les bornts Rouaud Jarreau	1575m²	Commune
40	Création d'un parc de stationnement sous le principaleo	Gabiet (entrée Montjoie à l'ONF)	5400m²	Commune
41	Aménagement d'un parc de stationnement (entrée des neiges)	Le Tonkhoe Decard (bas Gas)	1000m²	Commune
42	Emplacement réservé supprimé			
43	Réaménagement de la route du centre de Bonneveau Plateforme: 4,5m	Bonneveau	27m²	Commune
44bis	Création d'un parc de stationnement	Le Crocet	1267m²	Commune
45	Réhabilitation de l'école à la Gare Blanchet (depuis la RD40)	Intersection route de Saint Nicolas de Véroce et chemin du haut Blanchet	4000m²	Commune
46	Réception des pistes de pyrénéisme aux Chamois	Les Plans Champs	3160m²	Commune
47	Emplacement réservé supprimé			
48	Création d'un chemin d'accès à la zone UE - rude Grangettes Plateforme : 3 m hors tétes	Du chemin des Fontanelle à la zone Ne des Grangettes	550m²	Commune
49	Emplacement réservé supprimé			
50	Construction d'un réservoir zone jonctée de l'Hôtels de la Croix	Le Croix Decard	1500m²	Commune
51	Emplacement réservé supprimé			
52	Extension du cimetière de Saint Gervais	Saint Nicolas de véroce	1800m²	Commune
53	Création de logements sociaux	Le Fayet	4000m²	Commune
54	Création d'un chemin d'accès à la zone N - rude Grangettes Plateforme: 3m hors tétes	Saint Nicolas de véroce	1750m²	Commune
55	Extension du gardiennage du Fayet	Le Fayet	1270m²	CCPA
56	Création d'un gardiennage à l'intersection RD902/route de Tapye	Les Bornes de Cret Gaud	3270m²	Commune
57	Création d'un parking paysager Plateforme: 7,5m	Du Etrafer à Lorenaz	1250m²	Commune